

Nom du produit: **Herbicide Diligent™**

Date de création: 05/04/2021

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit.

## 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: **Herbicide Diligent™**

### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées:** Herbicide

**Utilisations déconseillées:** Ce produit est destiné à être utilisé comme pesticide

### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY  
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.  
CALGARY AB, T2P 1M4  
CANADA

**Information aux clients** : 800-667-3852  
**Adresse e-mail** : solutions@corveva.com

### NUMERO D'APPEL D'URGENCE

**Contact d'urgence 24h/24** : 1-888-226-8832  
**Contact local en cas d'urgence** : 1-888-226-8832

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Lésions oculaires graves - Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B

### Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: **DANGER!**

### Dangers

Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Conseils de prudence****Prévention**

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**ENTREPOSAGE**

Garder sous clef.

**Elimination**

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Donnée non disponible

---

**3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

---

Ce produit est un mélange.

| <b>Composant</b>         | <b>Numéro de registre CAS</b> | <b>Concentration</b> |
|--------------------------|-------------------------------|----------------------|
| Flumioxazin              | 103361-09-7                   | 40.5093%             |
| Kaolin                   | 1332-58-7                     | >= 20.0 - < 25.0 %   |
| Sucrose                  | 57-50-1                       | >= 3.0 - < 10.0 %    |
| Chlorimuron ethyl        | 90982-32-4                    | >= 3.0 - < 10.0 %    |
| Lauryl sulfate de sodium | 151-21-3                      | >= 3.0 - < 10.0 %    |

---

**4. PREMIERS SECOURS**

---

**Description des premiers secours****Conseils généraux:**

Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

**Contact avec les yeux:** Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, les cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

**Ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement. Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si elle peut avaler. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Aucun cas d'intoxication chez l'homme n'est connu et la symptomatologie de l'intoxication expérimentale n'est pas connue.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Avis aux médecins:** Traiter de façon symptomatique.

---

---

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

**Moyens d'extinction appropriés:** Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool

**Moyens d'extinction inappropriés:** Aucun(e) à notre connaissance.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Donnée non disponible

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

**Conseils aux pompiers**

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

**Équipements de protection particuliers des pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

---

---

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

---

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Éviter la formation de poussière. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Conditions de stockage sûres:** Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts. Peroxydes organiques. Explosifs. Matériaux inappropriés pour les conteneurs: Aucun(e) à notre connaissance.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

| Composant | Réglementation | Type de liste                        | Valeur/Notation      |
|-----------|----------------|--------------------------------------|----------------------|
| Kaolin    | ACGIH          | TWA Fraction respirable              | 2 mg/m <sup>3</sup>  |
|           | CA AB OEL      | TWA Respirable                       | 2 mg/m <sup>3</sup>  |
|           | CA BC OEL      | TWA Respirable                       | 2 mg/m <sup>3</sup>  |
|           | CA QC OEL      | VEMP poussière respirable            | 5 mg/m <sup>3</sup>  |
| Sucrose   | ACGIH          | TWA                                  | 10 mg/m <sup>3</sup> |
|           | CA AB OEL      | TWA                                  | 10 mg/m <sup>3</sup> |
|           | CA QC OEL      | VEMP                                 | 10 mg/m <sup>3</sup> |
|           | CA BC OEL      | TWA Poussière totale                 | 10 mg/m <sup>3</sup> |
|           | CA BC OEL      | TWA fraction de poussière respirable | 3 mg/m <sup>3</sup>  |

### Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques:** Assurer une ventilation adéquate.

**Mesures d'hygiène:** Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

**Mesures de protection:** Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Éliminer les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été trempées ou hautement contaminées avec ce produit. Ne pas les réutiliser. Utilisez ce produit conformément à son étiquette.

### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter une protection oculaire pour éviter le contact avec ce produit.

#### Protection de la peau

**Protection des mains:** Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Equipement de protection individuel requis pour une entrée anticipée: Combinaison Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchoucbutyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils Chaussures et chaussettes

Equipement de protection individuel requis pour une entrée anticipée: Combinaison Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchoucbutyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils Chaussures et chaussettes

**Protection respiratoire:** Lorsqu'il y a un risque d'exposition par l'air au-delà des valeurs limites applicables, porter une protection respiratoire approuvée avec une cartouche poussière/brouillard.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Etat physique                              | granulés              |
| Couleur                                    | Donnée non disponible |
| Odeur                                      | Donnée non disponible |
| Seuil olfactif                             | Donnée non disponible |
| pH   | Donnée non disponible |
| Point/intervalle de fusion                 | Donnée non disponible |
| Point de congélation                       | Donnée non disponible |
| Point d'ébullition (760 mmHg)              | Donnée non disponible |
| Point d'éclair                             | Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)               | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure           | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure           | Donnée non disponible |
| Tension de vapeur                          | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative (air = 1)       | Donnée non disponible |

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Densité relative (eau = 1)</b>            | Donnée non disponible |
| <b>Hydrosolubilité</b>                       | Donnée non disponible |
| <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b> | Donnée non disponible |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>     | Donnée non disponible |
| <b>Température de décomposition</b>          | Donnée non disponible |
| <b>Viscosité cinématique</b>                 | Donnée non disponible |
| <b>Propriétés explosives</b>                 | Donnée non disponible |
| <b>Propriétés comburantes</b>                | Donnée non disponible |
| <b>Poids moléculaire</b>                     | Donnée non disponible |

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

---

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**Réactivité:** Non classé comme danger de réactivité.

**Stabilité chimique:** Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable dans des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses:** Aucun(e) à notre connaissance. Pas de dangers particuliers à signaler.

**Conditions à éviter:** Aucun(e) à notre connaissance.

**Matières incompatibles:** Aucun(e).

**Produits de décomposition dangereux**  
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

*S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

### **Toxicité aiguë**

#### **Toxicité aiguë par voie orale**

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Comme produit. La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

#### **Toxicité aiguë par voie cutanée**

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit. La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

#### **Toxicité aiguë par inhalation**

Une exposition excessive et prolongée aux poussières peut provoquer des effets nocifs. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale. Des contacts répétés peuvent provoquer des brûlures de la peau. Les symptômes peuvent comprendre douleur, rougeur locale importante, enflure, et lésions aux tissus. Peut provoquer une réaction plus grave si la peau a subi une abrasion (égratignure ou coupure).

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques.

**Sensibilisation**

Pour la sensibilisation cutanée.

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Sang.

Foie.

Reins.

**Cancérogénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

**Tératogénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, des doses non toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses non toxiques pour la mère.

**Toxicité pour la reproduction**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

**Mutagénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

**COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:****Flumioxazin****Toxicité aiguë par voie orale**

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

DL50, Rat, > 5,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50, Rat, > 2,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Une exposition excessive et prolongée aux poussières peut provoquer des effets nocifs. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 3.93 mg/l

**Kaolin**

**Toxicité aiguë par voie orale**

DL50, Rat, > 5,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

**Toxicité aiguë par inhalation**

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

**Sucrose**

**Toxicité aiguë par voie orale**

DL50, Rat, > 5,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

**Toxicité aiguë par inhalation**

Une exposition prolongée et excessive à de fines poussières peut provoquer des lésions pulmonaires.

La CL50 n'a pas été déterminée.

**Chlorimuron ethyl**

**Toxicité aiguë par voie orale**

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

DL50, Rat, femelle, > 5,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50, Rat, mâle et femelle, > 5,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux poussières n'est à prévoir.

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, > 5.18 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

**Lauryl sulfate de sodium**

**Toxicité aiguë par voie orale**

DL50, Rat, 1,200 mg/kg

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

DL50, Lapin, > 10,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux poussières n'est à prévoir. Les poussières peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

CL0, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 0.975 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

*S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

**Informations générales**

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Ne pas appliquer là où/lorsque les conditions favorisent le ruissellement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application. Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.

**Toxicité****Flumioxazin****Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 2.7 mg/l

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 5.9 mg/l

CL50, mysidacé Mysidopsis bahia, 96 h, 0.23 mg/l

**Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 0.000852 mg/l

CE50, Lemna gibba, 14 jr, 0.00035 mg/l

**Toxicité chronique pour les poissons**

Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 21 jr, 0.37 mg/l

**Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques**

Daphnia magna (Grande daphnie), 21 jr, 0.057 mg/l

**Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), > 2250mg/kg poids corporel.

CL50 par voie alimentaire, Colinus virginianus (Colin de Virginie), > 5620mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 jr, > 100µg/abeille

Apis mellifera (abeilles), 48 jr, > 105µg/abeille

**Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.**

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, > 982 mg/kg

**Kaolin****Toxicité aiguë pour les poissons.**

Aucune toxicité aiguë attendue chez les organismes aquatiques.

**Sucrose**

**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les poissons (CL50 > 100 mg/L).  
CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en statique, 72 h, > 100 mg/l, Méthode non spécifiée.

**Chlorimuron ethyl**

**Toxicité aiguë pour les poissons.**

CL50, Cyprinodon variegatus (Cyprinodon), Statique, 96 h, > 120 mg/l

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Statique, 48 h, 1,000 mg/l

**Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CE50, Selenastrum capricornutum (algue verte), Statique, 120 h, Taux de croissance, 0.004 mg/l  
NOEC, Selenastrum capricornutum (algue verte), Statique, 120 h, Taux de croissance, 0.00052 mg/l  
CE50, Anabaena flos-aquae (cyanobactérie), Statique, 120 h, Taux de croissance, 0.045 mg/l  
NOEC, Anabaena flos-aquae (cyanobactérie), Statique, 120 h, Taux de croissance, 0.0031 mg/l  
CE50, Lemna gibba (Lentille d'eau bossue), Statique, 14 jr, Nombre de frondes, 0.00027 mg/l  
NOEC, Lemna gibba (Lentille d'eau bossue), Statique, 14 jr, Nombre de frondes, 0.00007 mg/l  
CE50, Lemna gibba (Lentille d'eau bossue), Statique, 14 jr, Biomasse, 0.00045 mg/l  
NOEC, Lemna gibba (Lentille d'eau bossue), Statique, 14 jr, Biomasse, 0.0002 mg/l  
CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 0.001 mg/l

**Toxicité chronique pour les poissons**

NOEC, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), dynamique, 90 jr, 7.6 mg/l

**Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques**

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 21 jr, 106 mg/l

**Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

CL50, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 8 jr, mortalité, > 5,620 ppm  
DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, mortalité, > 12.5µg/abeille

**Lauryl sulfate de sodium**

**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 4.6 mg/l, Méthode non spécifiée.  
CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), 96 h, 29 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 6.2 - 49.4 mg/l, Méthode non spécifiée.  
CL50, mysidacé Mysidopsis bahia, 96 h, 6.1 - 18.3 mg/l

**Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 96 h, Biomasse, 117 mg/l

**Toxicité pour les bactéries**

CE50, boue activée, 30 min, 130 - 170 mg/l, Test OCDE 209

**Persistence et dégradabilité****Flumioxazin**

**Biodégradabilité:** En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

**Kaolin**

**Biodégradabilité:** La biodégradation ne s'applique pas.

**Sucrose**

**Biodégradabilité:** Le produit devrait être facilement biodégradable. Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %). Devrait se dégrader dans l'environnement atmosphérique en quelques minutes ou quelques heures.

**Demande théorique en oxygène:** 1.12 mg/mg

**Photodégradation**

**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)

**Sensibilisant:** Radicaux OH

**Demi-vie atmosphérique:** 1.18 h

**Méthode:** Estimation

**Chlorimuron ethyl**

**Biodégradabilité:**

**Biodégradation:** 0.21 %

Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

**Lauryl sulfate de sodium**

**Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** 85 %

**Durée d'exposition:** 14 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** 95 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 2.00 mg/mg

**Demande chimique en oxygène:** 0.68 mg/g

**Demande biologique en oxygène (DBO)**

| Durée d'incubation | DOB       |
|--------------------|-----------|
| 5 jr               | 57 - 97 % |

**Potentiel de bioaccumulation****Flumioxazin**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 2.55

**Kaolin**

**Bioaccumulation:** Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

**Sucrose**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3). Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50). Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** -3.7 - -3.67 Estimation

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 3 Estimation

**Chlorimuron ethyl**

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 1.3 à 25 °C

**Lauryl sulfate de sodium**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 1.60 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 70 Estimation

**Mobilité dans le sol**

Ce produit ne devrait pas être mobile dans les sols.

---

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

**Méthodes d'élimination:** En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

**TDG**

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom d'expédition des Nations unies</b> | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. |
| <b>Numéro ONU</b>                         | UN 3077   |
| <b>Classe</b>                             | 9   |
| <b>Groupe d'emballage</b>                 | III   |

**Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)**

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom d'expédition des Nations unies</b>   | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.(Flumioxazin, Chlorimuron éthyle) |
| <b>Numéro ONU</b>   | UN 3077   |
| <b>Classe</b>   | 9   |
| <b>Groupe d'emballage</b>   | III   |
| <b>Polluant marin</b>   | Flumioxazin, Chlorimuron éthyle   |
| <b>Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC</b> | Consult IMO regulations before transporting ocean bulk                              |

**Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)**

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom d'expédition des Nations unies</b> | Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.(Flumioxazin, Chlorimuron éthyle) |
| <b>Numéro ONU</b>                         | UN 3077   |
| <b>Classe</b>                             | 9   |
| <b>Groupe d'emballage</b>                 | III   |

**Information supplémentaire:**

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÈGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

---

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

---

**Code national de prévention des incendies du Canada**

Sans objet

**Liste canadienne intérieure des substances (DSL)**

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. El est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

**Loi sur les produits antiparasitaires**

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires ( PCPA ): 31494

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation.

**ATTENTION POISON**

Allergènes contenus dans le produit antiparasitaire: Avertissement, contient les allergène sulfites.

Ce produit est toxique pour:

plantes terrestres non ciblées

Petits mammifères sauvages

Certains insectes utiles

TOXIQUE pour les plantes et les algues d'eau douce.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

### Révision

Numéro d'identification: 011000007261 / Date de création: 05/04/2021 / Version: 7.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

### Légende

|           |   |
|-----------|---|
| ACGIH     | USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  |
| CA AB OEL | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
| CA BC OEL | Canada. LEP Colombie Britannique  |
| CA QC OEL | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| TWA       | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h   |
| VEMP      | Valeur d'exposition moyenne pondérée  |

### Texte complet pour autres abréviations

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Sources et références des informations**

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

CA